

CONSEIL MUNICIPAL

Rue Agassiz

Contrôles de vitesse de la police cantonale

Les contrôles de vitesse effectués depuis 2019 sont rassurants. La vitesse maximale de 30 km/h est plutôt bien respectée.

En 2018, le Conseil municipal de Saint-Imier tirait la sonnette d'alarme par voie de presse. A la Rue Agassiz, plus d'un tiers des véhicules étaient en excès de vitesse selon les mesures effectuées au moyen du radar sympathique, avec des pointes dépassant parfois 70 km/h!

Fort de ce constat alarmant, le Conseil municipal de l'époque a demandé à la police cantonale d'intervenir. Depuis 2019, celle-ci a à plusieurs reprises posé un radar mobile à la Rue Agassiz. Fait réjouissant, il n'y a jamais eu de dénonciation ni de délit de chauffard. Au total, huit amendes d'ordre ont été délivrées. La police cantonale continue à programmer la pose du radar dans cette rue pour le moins sensible, car elle est empruntée par de nombreux écoliers.

La situation n'est malheureusement pas tout à fait la même sur les portions de route cantonale qui traversent Saint-Imier. Les contrôles de vitesse débouchent régulièrement sur des dénonciations. (cm)

Saint-Imier, le 22 mars 2023